



Bilan des travaux du comité mixte

Depuis le début des travaux du comité mixte, vos représentantes ont participé à plusieurs rencontres; le présent rapport vous est envoyé dans le but de vous informer des différents sujets qui furent traités lors de celles-ci.

Nous en ferons un survol sans toutefois entrer dans les détails. Vous comprendrez également que nous devons garder la confidentialité de certains aspects, et ce, pour le bien de l'avancement des travaux. Ce rapport vous informera aussi des futures rencontres prévues au cours des prochains mois, sans pour autant donner de dates précises puisqu'il pourrait y avoir annulation ou report.

Voici les sujets principaux qui furent abordés lors de ces rencontres :

Groupe de travail sur les apprentissages religieux :

Nous avons eu des rencontres les 28 novembre 2011, 16 décembre 2011 et 27 février 2012.

Une consultation a été faite par les exécutifs syndicaux pour commenter le guide et la directive sur les apprentissages religieux déjà appliqués dans les CPE et les garderies subventionnées. Les questions soulevées nous ont permis de commenter le guide et le projet afin de l'adapter avec notre réalité soit celle du milieu familial.

Nous constatons que la vision du ministère de la Famille et des aînés (MFA) est en accord avec la nôtre concernant le respect de l'éducatrice et de sa famille.

Nous avons également apporté nos observations sur le rôle que les bureaux coordonnateurs (BC) auront à jouer dans la mise en place de cette nouvelle directive et dans la façon dont elle sera appliquée au quotidien dans nos milieux.

Nous avons demandé que le MFA mette sur pied des documents simplifiés qui serviront à bien expliquer la directive aux éducatrices, aux parents et autres intervenants.

Une rencontre est prévue en avril où une version finale nous sera soumise.

Groupe de travail sur l'Entente de services :

Nous avons eu des rencontres les 29 novembre 2011 et 14 décembre 2011. Une entente de service nous a été présentée. Nous avons émis nos commentaires et nos réserves face à celle-ci. Le MFA nous soumettra une nouvelle version, et ce, d'ici la fin de ce mois.

Suite à cette soumission, nous vous consulterons par l'intermédiaire de vos syndicats afin que vous puissiez émettre vos commentaires et suggestions. Nous déposerons au MFA un document synthèse de ceux-ci.

Des rencontres sont prévues en avril et mai 2012.

Rencontre sur la table multisectorielle (DPJ)

Une rencontre eu lieu le 14 décembre 2011 et la procédure pour une suspension immédiate nous fût expliquée par M. Benoit Verronneau. Nous en avons été satisfaites, par contre, nous souhaitons, qu'il y ait une amélioration et une clarification des délais.

Encore une fois, nous vous consulterons par l'intermédiaire de vos syndicats. Les éducatrices qui désirent partager ce qu'elles ont vécu suite à un signalement à la DPJ pourront le faire en toute confidentialité. Ceci nous aiderait grandement dans nos travaux. La procédure pour le faire sera bientôt disponible. Nous déposerons au MFA un document synthèse de vos commentaires et de vos suggestions.

Nous avons également demandé au MFA d'expliquer, et ce, par écrit le rôle de chacun des intervenants lors d'un signalement, ceci afin de mieux en comprendre le processus (BC, DPJ, MFA, etc.). Cela pourrait se concrétiser par un dépliant ou d'une bonification du guide de révocation et suspension.

Rencontre avec la DFISG sur la maternelle 4 ans et le programme Passe-Partout

En tout premier lieu, nous tenons à remercier tous les parents et éducatrices qui ont participé à la dénonciation de cette règle d'exception. Nous avons déposé au MFA plus de 1200 lettres.

Le 14 décembre 2011, nous avons eu des explications de la Direction du financement et des Immobilisations des services de garde (DFISG) sur cette règle.

Premièrement, pour le MFA, il faut distinguer les notions de « journée de garde » et de « jour d'occupation ». La « journée de garde » s'applique au Règlement sur la contribution réduite, alors que le « jour d'occupation » est un étalon de mesure utilisé pour établir le financement des services de garde.

Il faut savoir que la règle de base au calcul de la subvention pour un **demi-jour** d'occupation est :

- période de garde continue d'au moins 2 heures 30 minutes et d'au plus 4 heures; ou
- période de garde continue **de plus de 4 heures** durant laquelle l'enfant ne peut recevoir le repas ou l'une ou l'autre des collations compte tenu du fait que sa présence n'est pas prévue aux heures établies par le prestataire pour leur distribution.

Cette règle de base qui date d'aussi loin que 2005 n'était pas appliquée ou comprise correctement par les BC. Lorsque le MFA a produit la règle d'exception, cela fût très mal reçu.

Cette règle stipule que pour que la subvention soit versée en entier, les conditions suivantes doivent être réunies :

- le parent a fourni une preuve d'inscription de l'enfant à la maternelle 4 ans ou au programme Passe-Partout;
- l'enfant fréquente le service de garde avant et après la période où il s'absente pour aller à la maternelle 4 ans ou au programme Passe-Partout.

Nous demandons qu'il y ait flexibilité jusqu'en septembre 2012, et ce, afin que les parents et les éducatrices puissent mieux prendre connaissance de cette règle et puissent faire un choix éclairé tout en calculant les pertes financières pour l'éducatrice.

Lors de nos discussions, le MFA a voulu obtenir une confirmation verbale; les RSG **pourraient-elles** refuser les enfants de ce groupe d'âge qui participent à un de ces programmes? Notre réponse fut affirmative.

Nous demandons au MFA d'en informer les parents du Québec. Cela évitera des situations problématiques pour les éducatrices. Nous sommes en attente d'une réponse.

Pour notre part, nous contesterons sous d'autres instances cette règle. Nous vous tiendrons informé dans les prochains mois, car cela doit demeurer confidentiel pour le moment.

Aucune rencontre à venir pour le moment.

Groupe de travail sur le Projet d'instruction #8 :

Nous tenons à vous remercier d'avoir participé activement et en si grand nombre à cette grande consultation. Elle n'aurait pu être complète sans vous et sans vos commentaires.

Les 16 et 17 février 2012, en rencontre sectoriel à Québec, les déléguées syndicales ont partagé le résultat de leurs consultations.

Nous avons déposé au MFA, vendredi le 16 mars 2012, un document synthèse de vos commentaires. Si vous désirez en faire la lecture, il est disponible auprès de votre syndicat. Le MFA et les représentants des BC prendront connaissance de nos commentaires.

Un suivi de ce dépôt est prévu en avril et mai 2012.

Groupe de travail sur l'Entente de Subvention :

Le MFA nous fournira un document de base, pour le début des travaux de l'entente de subvention, dans les prochaines semaines. Vous serez consulté pour la commenter dès que nous aurons les éléments nécessaires.

Aucune rencontre n'est planifiée pour le moment.

Suspension de la RSG :

Le MFA nous mentionne qu'une éducatrice pourrait faire la demande de deux suspensions consécutives d'une année chacune pour des motifs différents, mais qui sont inscrits à l'article 79 du RSGÉE (grossesse et maladie).

Exemple : une éducatrice pourrait prendre une année ou moins en retrait préventif et une année en congé parental.

Voir le courrier du milieu familial du mois de février 2012 sur le site du MFA qui décrit ce fait :

<http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/courrierMF-fev-2012.pdf>

Traitement des plaintes :

Chaque Bureau Coordonnateur a le mandat de produire une politique de traitement des plaintes. Cette politique, dont vous pouvez obtenir une copie auprès de votre BC, établit par écrit sa procédure lorsqu'une plainte lui est soumise.

Nous allons vous consulter à ce sujet. Le but étant de bien connaître les interventions ou les façons de faire de votre BC. Nous ferons des corrélations pour vérifier si elles sont en conformité avec leur propre politique de traitement des plaintes.

Notre objectif est de proposer au MFA et autres membres du comité mixte d'adopter une seule politique de traitement des plaintes qui serait utilisée par tous les BC.

Aucune rencontre n'est planifiée pour le moment.

Groupe de travail sur le Remplacement occasionnel :

Nous tenons, tout comme pour le projet d'instruction #8, à vous remercier d'avoir participé en si grand nombre à cette consultation. Elle n'aurait pu être complète sans vos commentaires.

Les 16 et 17 février 2012, en rencontre sectoriel à Québec, les déléguées syndicales ont partagé le résultat de leurs consultations.

Nous n'avons pas déposé pour le moment le document synthèse de vos commentaires. La raison en est simple, le MFA a déposé, à cette même rencontre, une nouvelle directive sur le remplacement occasionnel qui remplacera la circulaire #2.

Nous analyserons cette nouvelle directive et solliciterons votre aide encore une fois.

Des rencontres du groupe de travail sont prévues en avril et mai 2012.

Conclusion

Ce bilan vous démontre bien toute l'ampleur du travail accompli et à faire, pour les membres de votre comité mixte. Grâce à vous et à vos exécutifs, les travaux du comité sont enrichis et reflètent les besoins des membres RSG-FSSS-CSN.

Nous ne saurions passer sous silence la précieuse collaboration de M. Carol Dufour, conseiller FSSS.

Merci de votre implication et de votre soutien !

Votre comité mixte,

Sylvane Dumais, déléguée libérée à temps complet et présidente du Syndicat des éducatrices et éducateurs en milieu familial de la région de la Matapédia

Karine Morisseau, présidente du Syndicat des responsables de service de garde en milieu familial de la Montérégie

Lucie Longchamps, présidente du Syndicat des éducatrices et éducateurs en milieu familial de la région de Portneuf